



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES
POUR LA CONCEPTION, L'INSTALLATION ET
L'EXPLOITATION PAR UN PRESTATAIRE D'UN
ÉVÉNEMENT ESTIVAL « CLUB VINCENNES
2025 – SOIREEES DE LEGENDE »
(DENOMINATION PROVISoire) - POUR LE
COMPTE DE LA VILLE DE VINCENNES, DANS
L'ENCEINTE DU CHATEAU DE VINCENNES,
PASSE AVEC LA SOCIETE GROUPE EVENTEAM**

**DÉCISION N° DM-25-126
EN DATE DU 09 MAI 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-489 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 18 février 2025 relatif à la conception, l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement estival « Club Vincennes 2025 – Soirées de légende » (dénomination provisoire) - pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2025 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT les négociations menées par le pouvoir adjudicateur, le 09 avril 2025, avec les deux candidats les mieux classés ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société GROUPE EVENTEAM jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GROUPE EVENTEAM, sise 75 Ter rue du point du jour – 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par Monsieur Igor JUZON, Président Directeur Général, le marché public de services pour la conception, l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement estival « Club Vincennes 2025 – Soirées de légende » (dénomination provisoire) – pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes.

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 1 382 282,90 € HT (1 658 739,48 € TTC).

Le marché prend effet à compter de la notification du contrat. Les prestations faisant l'objet de l'événement estival se tiendront entre le 14 juillet et le 3 août 2025 inclus (hors montage et démontage).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250509-Imc1H13089H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/05/2025
Date de Publication : 09/05/2025